

N° 41

1. V. 2936

Légation de Suisse

Paris, le 28 avril 1936.

en

France

I-B-13-36

R.P. N° 13.

ConfidentielLéonid
sur 8. V.

En circulation

30. 4. 36 H

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans un récent article paru dans "La Revue Hebdomadaire", notre compatriote le Capitaine Barbey avait étudié, à la lumière des mémoires du Maréchal Joffre et du Général Lengle de Cary, la défense de Verdun durant la guerre. Sur ces entrefaites, le Capitaine Barbey, qui est rédacteur en chef de "La Revue Hebdomadaire", obtint une audience du Maréchal Pétain, qui, après avoir formulé quelques observations au sujet de cet article, lui fit part de ses impressions personnelles sur diverses questions relatives à notre défense nationale.

J'ai l'honneur de vous communiquer comme il suit l'essentiel de ces déclarations, qui traduisent dans une large mesure la manière de voir des milieux militaires français.

Lorsqu'il commandait en chef, en 1917 - 1918, le Maréchal n'a pas craint l'éventualité d'une attaque par la Suisse, vu l'absence de fortes concentrations de troupes alleman-

Monsieur le Conseiller fédéral G. Motta,

Chef du Département Politique Fédéral,

B E R N E .



des en face de Belfort et la mobilisation au moins partielle de notre armée. Il n'a pas partagé sur ce point l'avis du Général Foch, qui, ainsi que vous le savez, dirigeait à fin 1917, à Senlis, un bureau d'études militaires sous le contrôle direct du Ministère de la Guerre et sans contact permanent avec le Grand Quartier Général. C'est donc bien sur l'initiative personnelle du Maréchal Foch que le Maréchal Weygand fut envoyé à Berne pour prendre contact avec notre Etat-Major.

Dans les circonstances présentes, le Maréchal Pétain, qui, en dépit de ses 75 ans, prend une part active aux travaux du Conseil Supérieur de la Guerre et dispose d'un nombreux Etat-Major, a changé d'avis et son opinion se rapproche sensiblement de celle du Maréchal Franchet d'Espérey (cf. mon rapport du 25 mars 1935). La menace allemande lui paraît aujourd'hui beaucoup plus redoutable, en particulier pour les raisons suivantes:

1. L'installation de la ligne Maginot, prolongée au Nord par les excellentes fortifications belges, a rendu à la Suisse un assez mauvais service en augmentant la valeur défensive de la couverture française. Plus cette ligne sera forte, plus forte sera la tentation de l'Etat-major allemand de tourner l'obstacle, soit par le Nord, soit par le Sud. Il n'est pas nécessaire que ce mouvement soit réalisé par une vaste pénétration sur le territoire suisse axée dans la direction Genève-Lyon. Dans la région de Lyon, le XIV^{me} Corps d'Armée serait, du reste, en mesure d'intervenir à

temps pour empêcher l'attaque allemande de déboucher du bassin genevois tandis que le flanc de celle-ci serait menacé tout le long du Jura. En revanche, un mouvement rapide et de moindre amplitude est concevable dans la région de Morteau et celle de Pontarlier avec, comme objectif général, la région de Besançon, où la mise en place de la défense française serait moins prompte et moins aisée.

2. En second lieu, il est possible qu'un mouvement par la Suisse ne provoquât pas automatiquement l'intervention de l'Angleterre.

3. Enfin, les progrès de l'armement et de la motorisation permettraient un raid beaucoup plus rapide et incisif, sur territoire suisse, aujourd'hui qu'en 1914.

Le Maréchal ne croit pas que l'Allemagne prenne, dans les conditions actuelles, l'initiative d'une attaque sur son front ouest; mais elle peut être amenée à occuper ce front, ne fût-ce que défensivement; l'état de tension qui en résulterait alors permettrait les pires hypothèses.

La France se verrait obligée d'envisager la prolongation jusqu'à Lyon de la ligne Maginot si nous ne prenions pas de mesure décisive pour nous opposer à cette manoeuvre.

Certes, le Maréchal se rend compte des difficultés auxquelles nous nous heurtons, grâce, en particulier, à notre système de milice et du fait que nous n'avons pas l'expérience militaire d'autres pays. Mais en l'absence d'un système de

fortification suffisant et de troupes actives, la situation de la Suisse peut dépendre d'une question de jours, d'heures et, pour ainsi dire, de minutes.

"C'est pourquoi je ne vois pas comment vous pourriez vous passer d'une troupe de couverture permanente", a-t-il ajouté. "Appelez-la "gardes mobiles" ou "gardes-forestiers" peu importe. Mais, au cas même où vous construiriez des ouvrages de campagne à votre frontière nord, cette organisation n'aura de valeur que si vous pouvez la faire occuper instantanément.

"Vous avez le privilège de posséder un excellent terrain qui, s'il est bien utilisé, pourra vous permettre de tenir pendant un temps assez long. Mais ne perdez pas de vue (et croyez-en l'expérience d'un commandant en chef qui n'a cessé de faire "de l'instruction" pendant toute la guerre) que cette instruction -et, notamment, celle de l'infanterie- ne s'improvise pas. Avec du bon sens, de l'intelligence ou du talent, on s'improvise stratège; mais on ne s'improvise pas tacticien. La tactique est un métier qui s'apprend à la longue - surtout dans une armée de milices.

"... Vos manoeuvres, vos exercices ne doivent pas tant se proposer des buts stratégiques que tactiques. Le choix et l'occupation d'un front de résistance, voilà le type de l'exercice que vous ne devez pas vous laisser d'étudier et de répéter. Ce front doit comprendre une première position, à laquelle vous attribuerez des effectifs selon vos disponibilités

-5-

"et grâce aux économies que vous procurera votre terrain, et
"une deuxième position de résistance principale sur laquelle vos
"éléments avancés se retireront. L'ajustement des feux doit être
"réglé dans le plus grand détail dans toute la profondeur qui
"sépare ces deux positions.."

"... La question de votre défense nationale",
a-t-il ajouté, "m'intéresse en soi et pour nous; et je me propose
"de la suivre... Dans ce sens, nous pouvons faire quelque chose
"pour vous ...".

Je vous laisse le soin de transmettre le présent rapport au Service de l'Etat-major général. J'ajoute, toutefois, que le Capitaine Barbey a déjà fait part de son entretien avec le Maréchal Pétain à son oncle, le Colonel divisionnaire Favre, qui en aura certainement parlé au Col. Guisen, Cdt du Ier Corps d'Armée.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Dumant.